Arrondissement de DUNKERQUE Canton de WORMHOUT

COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 51/2024

OBJET: REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION - 4 jours de Dunkerque - Dimanche 19 mai 2024

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU le déroulement de la course cycliste « les 4 jours de Dunkerque » du mardi 14 mai 2024 au dimanche 19 mai 2024, et notamment le passage des coureurs sur le territoire d'Herzeele le dimanche 19 mai 2024;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors du passage sur Herzeele de la course cycliste appelée "4 jours de Dunkerque", dimanche 19 mai 2024 de 08h00 à 15h00.

ARRETE:

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur les trottoirs et sur la chaussée des voies empruntées par la course cycliste des 4 jours de Dunkerque, le dimanche 19 mai 2024 de 08h à 15h, selon les indications portées sur le plan ci-joint.

Tout manquement aux instructions données sur les interdictions de stationnement, peut amener à l'évacuation du véhicule.

ARTICLE 2 : La circulation des véhicules sera interrompue par intermittences, le dimanche 19 mai 2024 de 08h00 à 15h00 sur les chemins départementaux empruntés par les coureurs, à savoir :

- CD n°167 Rue de Bambecque
- CD n°17 Rue de Bambecque/Houtkerque
- CD n°37 Rue de Winnezeele

selon les indications portées sur le plan ci-annexé.

ARTICLE 3 : Des commissaires stationneront aux intersections et organiseront la circulation des véhicules.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Wormhout e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Monsieur Nicolas GERVOIS, Adjoint au maire chargé des festivités.
- Monsieur Eric MARCHYLLIE, Président Les 4 jours de Dunkerque Organisation 3 bis rue du Docteur Louis LEMAIRE 59140 DUNKERQUE.

Fait à HERZEELE, le 02 mars 2024 Le Maire, Stéphane FRANCKE.

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE ou NOTIFIE le : 02 mars 2 La Maire, Stéphane FRANCKE.





DEPARTEMENT

COMMUNE

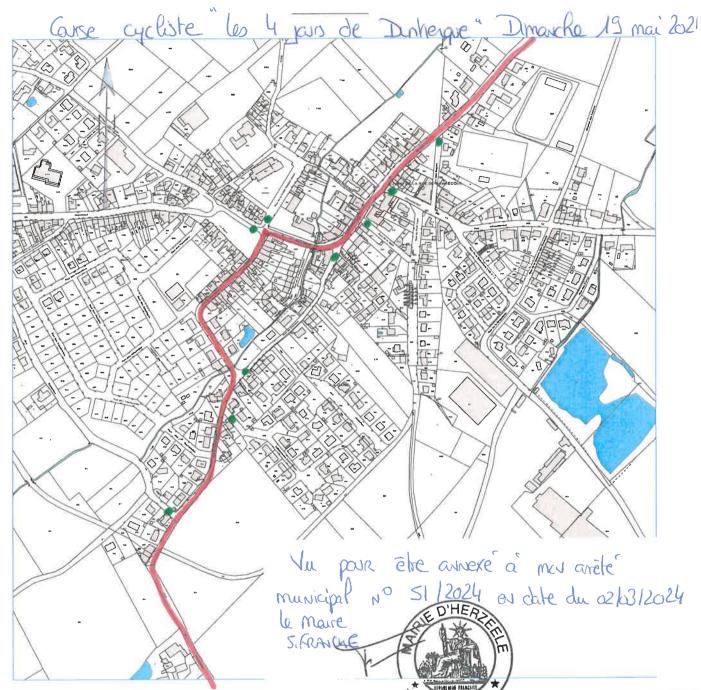
MAIRIE

Section: ..

SERVICE DU PLAN

Echelle: 1/5834

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est : GRATUIT !
Cachet:

Course ayaliste - les 4 pas de Dinteque Stationnement interdit et airculation des véhicules par intermitource

sitatas des connissaires.

Extrait certifié conforme au plan communal

- à la date ci-dessous

A ... le 02/03/2024 Signature